

## Dossier d'inscription au dispositif « Argent de poche » à La Croixille



Nom :

Prénom :

Sexe (cochez) :  M  F

Date de naissance :

Age :  ans

Adresse :  53380 La Croixille

Téléphone :

Photo  
d'identité ou  
copie

En cas d'urgence, coordonnées des responsables légaux :

Nom :

Tél :

Nom :

Tél :

**Mail :** (*indispensable pour communiquer les informations dates et nature du chantier*)

Situation (cochez) :  Lycéen(ne)  Étudiant(e)  autre préciser :

Nom de l'établissement :  Ville :

Formation :

### **Pièces à joindre obligatoirement au dossier :**

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation d'assuré social (sur site CPAM ou MSA)
- Attestation où apparaît la responsabilité civile (assurance habitation, extrascolaire...)
- Être recensé à la mairie
- Autorisation parentale pour les mineurs (ci-contre)
- Courte lettre de motivation
- RIB du mineur ou du représentant légal

**Pièces  
à  
fournir**

**Pour un chantier : - pendant les vacances de Printemps 2024, le dossier et les pièces sont à déposer **avant le 7 mars 2025.****



**- pendant l'été 2024, le dossier et les pièces sont à déposer **avant le 6 juin 2025.****

**Pour les jeunes qui ont déjà constitué un dossier l'année dernière, un mail adressé à Aurélie Bucharid [la-croixille@wanadoo.fr](mailto:la-croixille@wanadoo.fr) est suffisant pour demander à participer aux prochaines vacances.**

## AUTORISATION PARENTALE ou TUTEUR LÉGAL

Madame  Monsieur

en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants auquel  
ma fille,  mon fils  s'engage,

? La rémunération du jeune correspond à une indemnité, non soumise à cotisation sociale.

?Le jeune doit bénéficier d'une couverture sociale en son nom ou sous couvert de son tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée à l'inscription. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

?La commune s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance "responsabilité civile" lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

**autorise mon enfant à participer à l'opération « Argent de poche ».**

Dans le cadre des chantiers « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vues de mon enfant.  Refuse les prises de vues de mon enfant.

Fait à  le

**Signature du représentant,  
précédée de la mention « Lu et approuvé »**